



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, sont présents les conseillers :

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Absence motivée : Sonia Lefebvre

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Dépôt des états financiers 2021 estimés versus budget 2021;
- Rapport financier 2020 vérifié;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Programmation TECQ 2019-2024;
- Achat de compteur d'eau pour les ICI;
- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération;
- Report de la réalisation de la politique MADA;
- Contrat mesures de débits (ajournement)

Nouveaux dossiers:

- Demande CPTAQ – Demande de m. Belleau
- Démission du journalier;
- Travaux de rechargement de gravier;
- Développement du lac Milot-ingénieur forestier;
- Entrée d'eau école la Source;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières :

- Société Canadienne du Cancer;

Correspondance et demandes diverses :

- Lettre MAMH- retard production rapport financier;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Ajournement de la séance au 20 septembre.

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-09021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

02-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de séance du mois d'août tenue le 9 »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

03-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'août, tenue le 9, tel que rédigé »

Finance :

Approbation des comptes du mois

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier

04-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 10 août au 31 août 2021 au montant de 111 422.89 \$ »

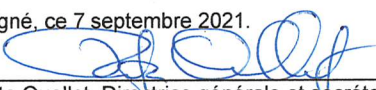
« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 10 août au 31 août 2021 au montant de 15 197.75 \$ »

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-092021.

Signé, ce 7 septembre 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt des états financiers 2021 estimés versus budget 2021

Remis à l'ajournement.

Rapport financier 2020 vérifié

Remis à une prochaine séance, le système informatique des vérificateurs est en trouble.

Infos et suivis des représentants de comités

CDE

Pas de rencontre.

RISISN- service incendie

Nouveau préventionniste. 18 pompiers en formation il en manque toujours à St-Ludger-de-Milot. Les chefs pompiers vont avoir la responsabilité de deux ou trois casernes.

OMH de Milot

Réunion prévue mardi, le 14 septembre 2021.

Loisirs, culture

Réunion et AGA du Réseau Biblio à Alma mercredi 8 septembre et le 15 l'AGA en zoom.



Dossiers en cours :

Programmation TECQ 2019-2024

Remis à l'ajournement ou prochaine séance.

Achat compteur d'eau pour les ICI

Remis à l'ajournement ou prochaine séance.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, madame Rita Ouellet, directrice générale, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-092021

« Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière résiliée. »

Report de la réalisation de la politique MADA

CONSIDÉRANT que les rencontres en présentiel du comité de suivi MADA ont été très limitées dû à la Covid-19 et que les membres du comité sont moins familiers aux rencontres numériques;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune rencontre avec le comité durant l'été 2020;

CONSIDÉRANT que la consultation publique prévu ne pouvant pas se faire, il a été décidé par les membres du comité qu'un sondage soit distribuer par la poste;

CONSIDÉRANT qu'il a fallu du temps pour la préparation et le retour du sondage, mais que nous avons eu une bonne participation, les résultats du sondage ont été présenté au comité en 2021 de façon sommaire;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'avoir des rencontres en présentiel pour favoriser les échanges entre les membres, remettre les informations recueillies et réfléchir sur les résultats du sondage afin d'en tirer des conclusions et d'établir un plan d'action pour répondre aux besoins exprimés mais également qu'il faut valider le potentiel de réalisation afin de déterminer des actions réalistes et réalisables dans une période d'un an;

CONSIDÉRANT que le comité sera en mesure d'effectuer ses travaux d'octobre à juin 2022 et que le rapport pourrait être déposé à la fin juillet 2022 au conseil municipal pour approbation à la séance d'août 2022, diffusion et impression du document final août-septembre 2022 suivi de la reddition de comptes qui serait transmise à la fin septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le lancement avec une rencontre publique n'est pas encore déterminé, car il y a toujours les mesures sanitaires à appliquer qui peuvent venir empêcher ou limiter l'accès à cette rencontre, le comité est encore en réflexion sur



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



ce point, mais les travaux et le rapport vont être remis au conseil pour la fin juillet 2022 quelque soit la manière de faire le lancement;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

06-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal demande le report du dépôt du document de mise à jour de la MADA à l'automne 2022 »

• **Contrat mesures de débits (ajournement)**

Remis à l'ajournement car l'ouverture des soumissions SÉAO se fera le 17 septembre selon l'échéancier.

Nouveaux dossiers :

Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture sur une partie du lot 6104 872, afin de régulariser la situation du chemin du Lac Voyer

CONSIDÉRANT qu'un litige existe pour la localisation du chemin du Lac Voyer;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9217-9431 Québec Inc désire acquérir une bande de terrain afin de régulariser la position du chemin du Lac Voyer;

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac Voyer déborde de l'emprise de terrain réservé pour celui-ci sur les plans de cadastre antérieurs;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre endroit en zone non-agricole n'est propice à l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès;

CONSIDÉRANT qu'un développement de villégiature est existant dans le secteur du Lac Voyer et que les futurs acheteurs auront besoin d'un chemin d'accès conforme;

CONSIDÉRANT que l'exploitation agricole ne sera pas affectée car la partie du lot visé n'est pas en culture;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier.

07-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une partie du lot 6 104 872, afin de régulariser la situation du chemin du Lac Voyer. »

Démission du journalier

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Gaudreault a remis sa démission au poste de journalier auxiliaire;

CONSIDÉRANT que nous avons d'importants projets en cours de réalisation à cette date et d'ici la fin d'année et qu'il faudra penser à reporter certains travaux à l'an prochain et revoir notre planification;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Larouche est disponible pour travailler au besoin aux travaux avec l'inspecteur municipal et qu'il a beaucoup d'expérience dans divers types de travaux spécialisés (menuiserie, plomberie, soudure, etc.);

CONSIDÉRANT qu'une entente de service peut être prise avec Saint-Augustin afin que nous puissions engager l'inspecteur municipal au besoin et selon les disponibilités de ladite municipalité;

CONSIDÉRANT que le moment n'est pas propice à un lancement d'appel de candidature pour le poste de journalier auxiliaire ou spécialisé selon le cas, car les besoins seront moins grands à partir de novembre-décembre, donc il est préférable de partir en appel de service en février 2022 afin d'augmenter les chances d'avoir des candidats qui répondent à nos besoins;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



08-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à engager monsieur Michel Larouche à titre de journalier spécialisé temporaire au salaire fixé à la convention collective pour une période de trois à six mois »

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à prendre entente avec la Municipalité de Saint-Augustin pour l'engagement de leur inspecteur municipal au besoin »

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires à l'évaluation des besoins de personnel, des tâches requises et de la préparation d'un appel de candidature en utilisant les services d'un spécialiste en gestion des ressources humaines au besoin »

Travaux de rechargement

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement de gravier sont requis sur certains chemins de villégiature dont le rang 5 menant au secteur du Grand-lac-Clair;

CONSIDÉRANT qu'il serait important de dégager les accotements afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes et qu'il y a certains fossés à nettoyer, reprofiler ou réaliser pour un meilleur drainage du chemin;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

09-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise une somme budgétaire de 50 000\$ pour la réalisation de travaux d'amélioration des chemins de villégiature, qui seront financés à même le surplus cumulé non affecté »

Développement du lac Milot-ingénieur forestier

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut aller de l'avant dans le projet de développement du chemin du lac Milot et qu'il est nécessaire de réaliser et situer le chemin afin d'établir la superficie de terrain à obtenir auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir une estimation des coûts de réalisation des travaux du chemin afin de pouvoir présenter une demande d'aide financière ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

10-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de la firme Foresco Génie Civil pour l'évaluation du tracé et l'estimation des coûts de réalisation d'un chemin pour le nouveau développement de villégiature du lac Milot, soit une somme d'environ 3 000\$ taxes en sus basée sur un tarif horaire de 85\$/hres +0.60\$/km pour le déplacement. :

Entrée d'eau école la Source

La direction de l'école La Source veut refaire l'entrée d'eau et demande s'il est possible de la déplacer vers la rue Gaudreault plutôt que vers la rue Pedneault afin de se rapprocher du réseau. La Municipalité va vérifier les coûts, les avantages et inconvénients des deux solutions.

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

Société canadienne du cancer

Rép. : Non



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

MAMH

Lettre du MAMH mentionnant le retard du dépôt des états financiers 2020.

Point divers

Aucun point.

Période de questions pour les contribuables

Monsieur Michel Portelance, président de l'association des résidents du lac Milot demande de l'information sur le projet de développement des nouveaux terrains dans son secteur et mentionne qu'ils vont installer une affiche afin de faciliter les déplacements vers les propriétés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un projet de développement pour 14 terrains dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en place de l'affiche nécessitent des équipements pour la pose de sono tubes ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-092021

« Que le Conseil municipal s'engage à assumer les frais de l'entrepreneur pour le creusage et la mise en place des sono tubes et poteaux de l'affiche signalétique du lac Milot »

« Que le Conseil municipal s'engage à assumer les coûts d'une partie de l'affiche pour les 14 terrains du développement à venir et rembourse les frais à l'association des résidents du lac Milot sur présentation d'une pièce justificative »

Ajournement de la séance

Sur proposition de la conseillère, Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-092021

« La Séance de ce soir se termine à 20h45 et le Conseil municipal ajourne la séance au lundi le 20 septembre à 19h30 pour traiter des points remis et autres au besoin »

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Très.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »